

Merci aux **directeurs** de bien vouloir faire suivre à leurs **adjoints**.

L'actu 67 bleue l'actu nationale rouge

Conseils d'école : ne laissons pas les autres décider sans nous !

Si votre commune hésite ou envisage de mettre en place la réforme dès 2013, votre **conseil d'école peut élaborer une proposition d'organisation de la semaine** à faire parvenir au DASEN, **avant le 31 mars**.

Le SE-Unsa met à votre service des **fiches techniques** claires et précises, pour vous aider à mener ce conseil d'école :

1. [Se saisir du conseil d'école](#)
2. [Le conseil d'école pas à pas](#)
3. [Le projet d'organisation de la semaine](#)
4. [Le point sur les textes](#)
5. [APC mode d'emploi](#)
6. [Grille vierge emploi temps](#)



Le nouvel **onglet « Rythmes scolaires »** de notre site est à votre disposition. Il a vocation à vous accompagner au plus près de vos besoins.

Le SE-Unsa obtient du temps et un comité de suivi départemental

Le ministre accède à la demande du SE-Unsa :

- des heures dégagées sur les anim péda et l'aide personnalisée.
- un comité de suivi départemental

[En savoir plus](#)

Mouvement : saisie des vœux entre le 12 et le 25 mars.



Notre **revue spéciale « mouvement »** parviendra incessamment à nos adhérents et aux collègues en début de carrière.

La rubrique **MOUVEMENT 2013** de notre site vous aidera durant les différentes phases. Vous y trouverez notre **guide**, la **fiche de suivi**, la circulaire et les listes de postes dès leur parution.

Temps partiels : la circulaire temps partiel, repoussée, n'arrivera qu'après la saisie des vœux, pour cause de circulaire ministérielle à venir.

Le jour de carence est supprimé !

Dans un courrier adressé à l'Unsa Fonction Publique, la ministre Marylise Lebranchu, annonce la prochaine abrogation de ce dispositif. [En savoir plus](#)

Circulaire 108h : pour tous, quel que soit le rythme, dès la rentrée 2013

La circulaire définissant le service des enseignants des écoles avec la nouvelle répartition des 108h est publiée. Ce texte répartit les 108h en **36h d'APC**, **2 forfaits de 24h** pour les travaux de concertation, **18h d'animation** pédagogique et d'actions de formation (ces actions correspondent à la moitié au moins des 18h et peuvent se faire à distance) et **6h de conseil d'école**. [En savoir plus](#)

D'instituteur à prof des écoles :

Dans notre département, 10 PE pourront être recrutés par liste d'aptitude et un seul par le 1er concours interne.

Voir la circulaire relative à l'accès dans le corps des PE par liste d'aptitude : [ICI](#)

Venez à notre rencontre, lors d'une de nos réunions d'info syndicale

-RIS générale et «mouvement» le 13/3 à l'EE M. Cahn, Strasbourg

-RIS générale à Wasselonne le 10/4, de 9h à 12h.

-RIS « Préparer ma retraite » le 5/06 EE Neufeld, Strasbourg

Dates, lieux, courrier-type [ICI](#).

Vous souhaitez accueillir une RIS du SE-Unsa dans votre école : contactez-nous !

CLES2 et C2I2E : un décret pour régler le problème

Lors du Comité Technique Ministériel du 19 janvier, l'Unsa Éducation et le SE-Unsa ont de nouveau interrogé le ministère sur la situation des stagiaires qui ne détiendront pas le CLES et le C2I2E à la date de leur titularisation. La situation se débloque enfin.



Actions et sondages en cours :

L'ISOE pour les PE [ici](#). Version papier [ici](#)

Classes de découverte et sorties de classes : Pensez JPA ! [ICI](#)



C'est décidé, j'adhère !

Pour les nouveaux adhérents : OFFRE «ADHESION DECOUVERTE» au tarif spécial de 80 euros [ICI](#)

Le SE-Unsa n'existe que grâce à la cotisation de ses adhérents. Je ne me laisse pas faire, je suis solidaire, **[J'ADHERE !](#)**

Un CE pour les adhérents du SE-Unsa 67 : les infos : [ICI](#)

Notre équipe [ici](#) est à votre écoute au 03.88.84.19.19.

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 9h30-13h et 14h- 17h30. Mercredi : 9h30 à midi et, par téléphone de 14h à 16h30. **Sur facebook : [là](#) et twitter : [ici](#)**

Vous ne souhaitez plus recevoir le point-info du SE-Unsa67 ? Dites-le nous par retour de mail.